

SOMMAIRE

	Pages
Notre Société.....	5-7
Ordre du jour.....	11
Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015.....	15-42
Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.....	43-56
Projet des statuts mis en harmonie avec les nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.....	59-66
Fractionnement des titres SERVAIR ABIDJAN.....	67-69
Projets de résolutions.....	71-79
Questions diverses.....	81
Perspectives.....	83
✓ Rapport d'activité à fin mars 2016.....	85-93



NOTRE SOCIETE



SERVAIR ABIDJAN est une société anonyme
 Spécialiste du catering aérien. Le capital social est de 1 364 000 000 de francs CFA

Repartition de l'actionariat			Effectif payé			
			Departements	2014	2015	Var.
S.I.A	436 481 actions	80,00%	Restauration Collective	29	64	35
			Cadres	1	2	
			Maitrises	3	4	
			Employés	25	58	
FCP ECOBANK	30 881 actions	5,66%	Burger King	0	16	16
			Cadres	0	1	
			Maitrises	0	7	
			Employés	0	8	
Autres privés (UEMOA)	78 238 actions	14,34%	Maritime (Offshore)	0	2	2
			Cadres	0		
			Maitrises	0	1	
			Employés	0	1	
	545 600 actions	100,00%	Restauration	50	53	3
			Cadres	5	3	
			Maitrises	7	8	
			Employés	38	42	
			Catering	76	106	30
			Cadres	3	2	
			Maitrises	16	21	
			Employés	57	83	
			Commissariat	69	66	-3
			Cadres	1	1	
			Maitrises	24	24	
			Employés	44	41	
			Administration	30	35	5
			Cadres	6	7	
			Maitrises	15	19	
			Employés	9	9	
			Maintenance	12	13	1
			Cadres	0		
			Maitrises	5	5	
			Employés	7	8	
			Total Servair	266	337	71
			Stagiaire	147	228	
			M C E	54	55	
			Total interimaire	201	283	82
			Total Général	467	620	153

Conseil d'administration

Président

Denis HASDENTEFUL

Administrateurs

S.I.A

Michel EMEYRIAT

Diaby BALLA

Guy DELBREL

Issaka TRAORE

Patrice THOMAS

François BAPTISTE

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE**



**ORDRE DU
JOUR**

I-Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015

II- Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015

III- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

IV- Quitus aux Administrateurs

V- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

VI- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

VII-Allocation d'indemnités de fonction aux Administrateurs

VIII- Projet des statuts mis en harmonie avec les nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

IX- Fractionnement des titres SERVAIR ABIDJAN

X- Pouvoirs

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

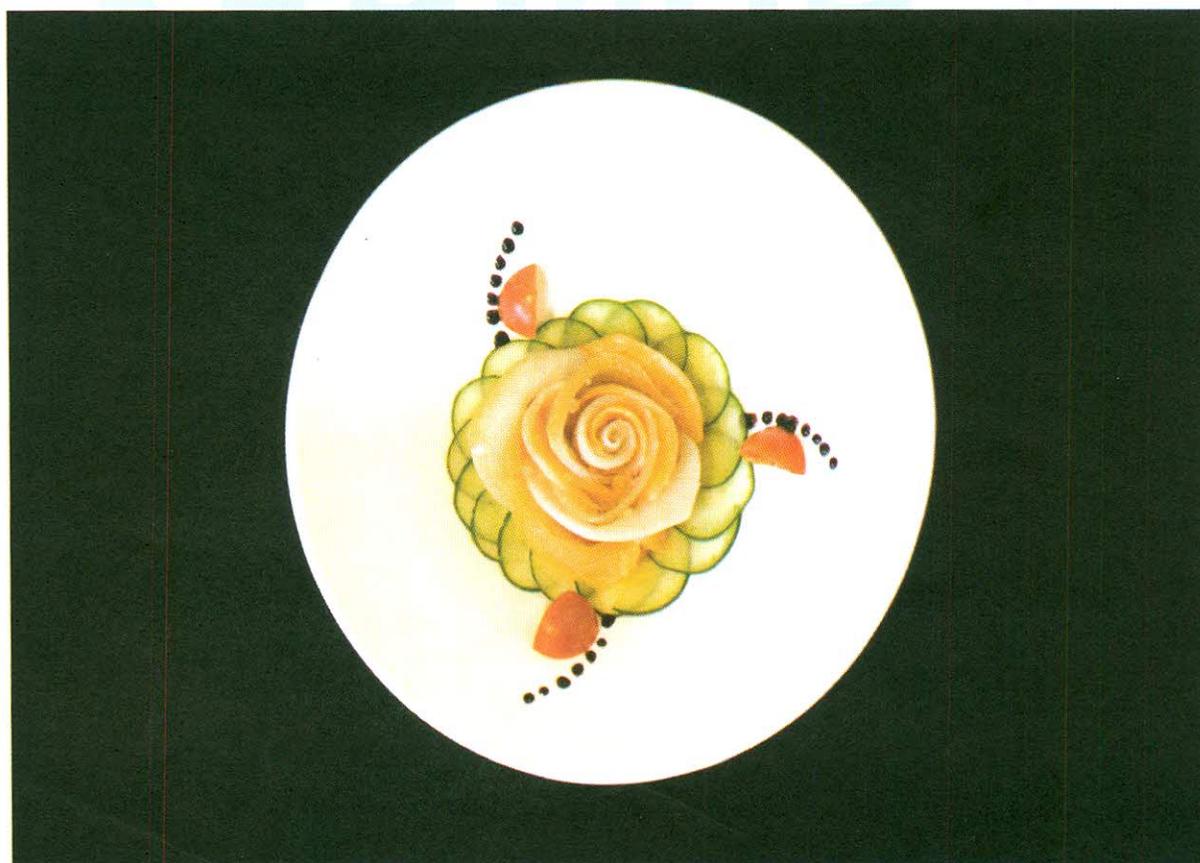




**RAPPORTS DE GESTION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE
PENDANT L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015**

RAPPORT DE GESTION 2015

- SERVAIR ABIDJAN a poursuivi en 2015 sa politique de diversification entreprise depuis quatre ans, en accentuant le développement des activités non aériennes.
- Ainsi, la part du chiffre d'affaires de ces activités, est passée de 15.77% à 30.73% sur cette période.
- Globalement, l'activité de l'exercice 2015 s'est déroulée dans une conjoncture favorable, marquée par les évènements suivants :



RAPPORT DE GESTION 2015

- La fourniture de marchandises et de services à la société Micoperi.
- Le lancement des activités de restauration de la BAD à partir de mai 2015.
- L'ouverture effective du point de vente Air Lounge Café en avril 2015.
- Le lancement des activités de restauration du centre de formation de la CIE de BINGERVILLE
- L'ouverture en décembre 2015 de notre premier « Burger King » dans le centre commercial CARREFOUR.



RAPPORT DE GESTION 2015

- Par ailleurs, nous avons été contraints de céder en septembre 2015 notre activité Cleaning à la société NAS Ivoire.
- Les investissements de l'année 2015 ont connu un accroissement important dû à la politique de développement amorcée au niveau des activités hors aériennes.



RAPPORT DE GESTION 2015

- SERVAIR ABIDJAN a terminé l'exercice 2015 avec un résultat d'exploitation positif de 2 180 millions FCFA contre 1 968 millions FCFA prévu au budget et 1 696 millions FCFA réalisé en 2014.
- Le compte d'exploitation arrêté à fin 2015 se présente comme suit (en millier de FCFA):



RAPPORT DE GESTION 2015

COMPTE D'EXPLOITATION

EN MILLIERS DE FCFA

LIBELLE	Réalisé 2014	Budget 2015	Réalisé 2015	Ecart R15/B15	%	Ecart R15/R14	%
Chiffre d'affaires	7 783 199	8 626 161	10 798 118	2 171 738	25,2	3 014 722	38,7
Résultat d'exploitation	1 696 902	1 968 248	2 180 387	212 139	10,8	483 485	28,5
Résultat net	1 249 228	1 458 641	1 582 328	123 687	8,5	333 100	26,7

CHIFFRE D'AFFAIRES

L'augmentation de 25.2 % constatée sur le chiffre d'affaires est due à l'amélioration des fréquences et du trafic passager de l'activité aérienne, mais également à l'activité maritime sur le premier semestre.

Les paramètres ayant impacté le chiffre d'affaires par rapport au budget sont en grande partie le fait des événements suivants :



RAPPORT DE GESTION 2015

CHIFFRE D'AFFAIRES

- **Aérien :**
- augmentation de l'activité d'Air Côte d'Ivoire
- amélioration du taux d'occupation de Corsair
- augmentation des fréquences d'Ethiopian
- hausse du taux d'occupation de Kenya Airways
- fourniture des prestations à Tunis Air



RAPPORT DE GESTION 2015

CHIFFRE D'AFFAIRES

- **Hors aérien :**
- amélioration des ventes de la Restauration Publique
- progression de la collectivité dont :
 - une hausse des inscriptions aux restaurants des lycées
 - la fourniture de marchandises à la société Micoperi
 - l'ouverture du restaurant de la BAD en mai 2015
 - la gestion du restaurant du Centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville
 - l'ouverture du 1^{er} Burger King à la date du 19 décembre 2015



RAPPORT DE GESTION 2015

CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires (en millier de FCFA) par activité est la suivante :

ACTIVITE	Réalisé 2014	PREVIS ON 2015	REALISE 2015	% R15/P15	% R15/R14
PRODUCTION	4 077 946	4 092 292	4 912 497	20,0	20,5
HANDLING	1 094 558	1 215 394	1 361 728	12,0	24,4
NETTOYAGE	562 263	590 992	444 651	-24,8	-20,9
TRAITEUR	90 668	180 000	190 932	6,1	110,6
COLLECTIVITE	527 211	1 066 500	1 980 407	85,7	275,6
RESTAU PUBLIQUE	975 914	983 500	1 147 071	16,6	17,5
DIVERS	454 617	497 484	760 832	52,9	67,4
Total	7 783 177	8 626 161	10 798 118	25,2	38,7

RAPPORT DE GESTION 2015

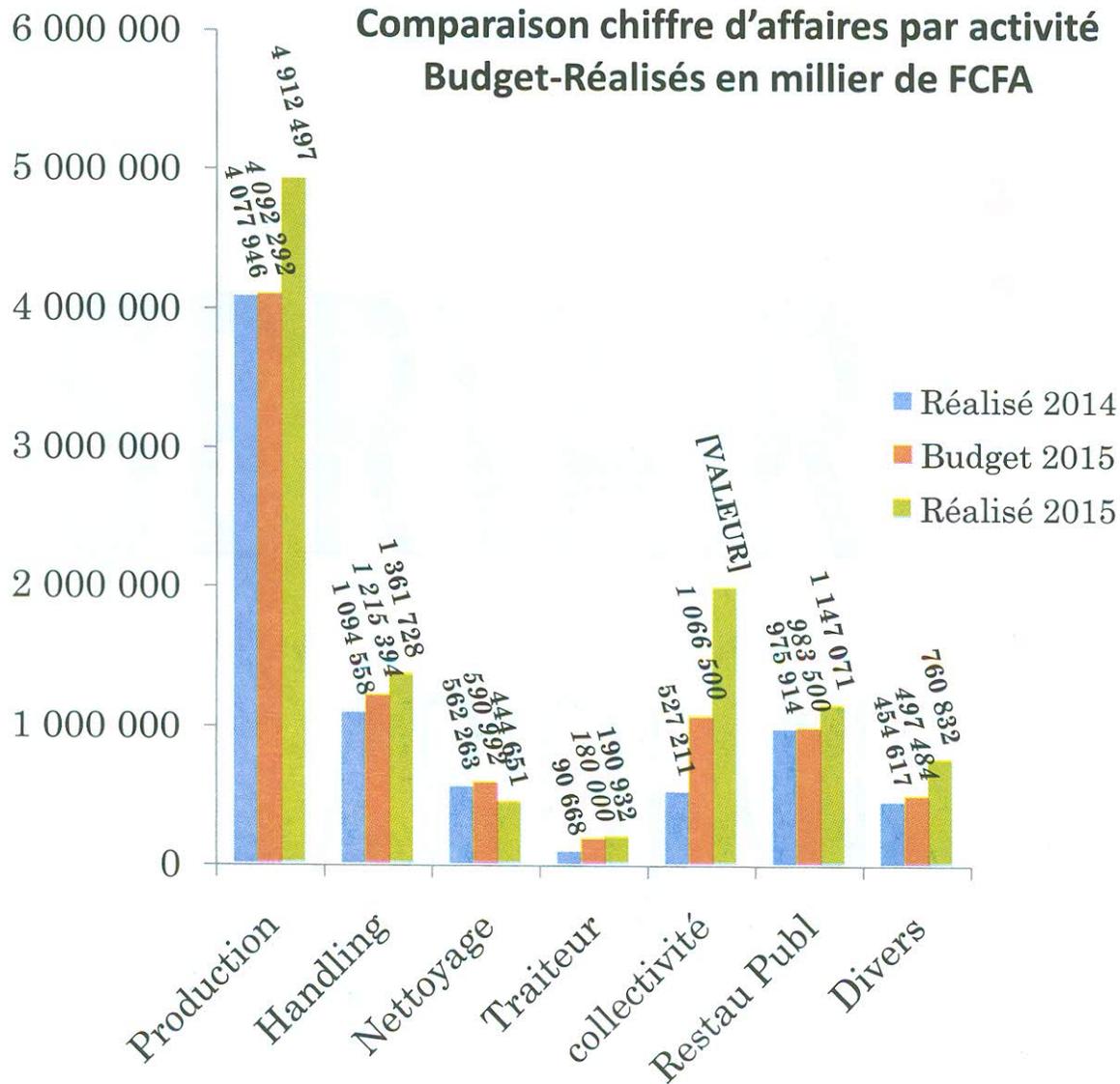
CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires (en millier de FCFA) par activité est la suivante :

ACTIVITE	Réalisé 2014	REALISE 2015	ECARTS	% R15/R14
Glace	51 233	66 297	15 063	29,4
Carboglace	138 499	177 049	38 551	27,84
Consommables	265 729	450 344	239 786	113,88
Magasin	21 620	37 152	15 532	71,84
Lingerie	30 256	27 999	-2 257	-7,46
Entrepôt	2 451	1 906	-545	-22,24
TOTAL	454 617	760 747	360 130	67,34

RAPPORT DE GESTION 2015

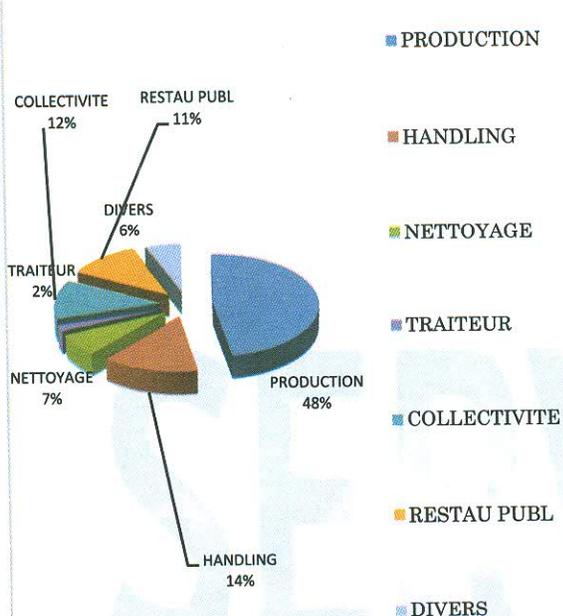
CHIFFRE D'AFFAIRES



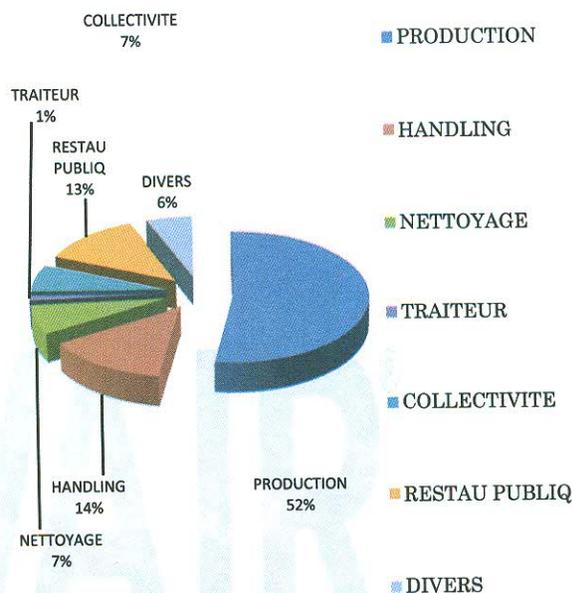
RAPPORT DE GESTION 2015

CHIFFRE D'AFFAIRES

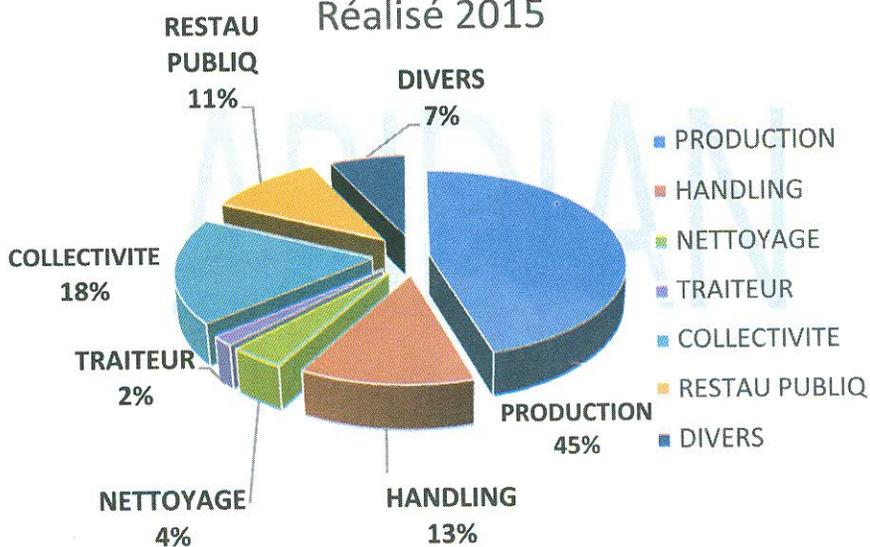
PREVISION 2015



REALISE 2014



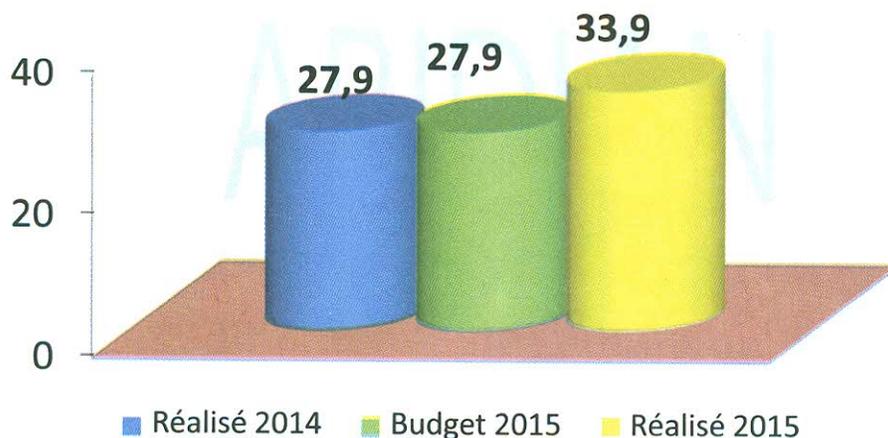
Réalisé 2015



RAPPORT DE GESTION 2015

COÛT DENRÉES ET BOISSONS

- **Coûts denrées et boissons**
- Le coût denrées et boissons affiche un ratio cumulé de 33.9% contre 27.9% prévu au budget, influencé par les coûts de la restauration collective.
- Restauration publique : 247.7 millions FCFA soit 21.78%
- Traiteurs 72 millions FCFA soit 37.74%
- Collectivités (lycées, BAD et CME) 1 126.6 millions FCFA soit 56.89%
- Production 1 348.4 millions FCFA soit 27.45%



RAPPORT DE GESTION 2015

CHARGES D'EXPLOITATION

- **AUTRES CONSOMMABLES, ACHATS ET SERVICES**
- Les hausses qu'affichent les quatre postes suivants :
 - autres consommables
 - fourniture de nettoyage
 - entretien et réparation
 - uniformes et lingerie

Proviennent principalement des ventes en l'état de l'activité maritime.

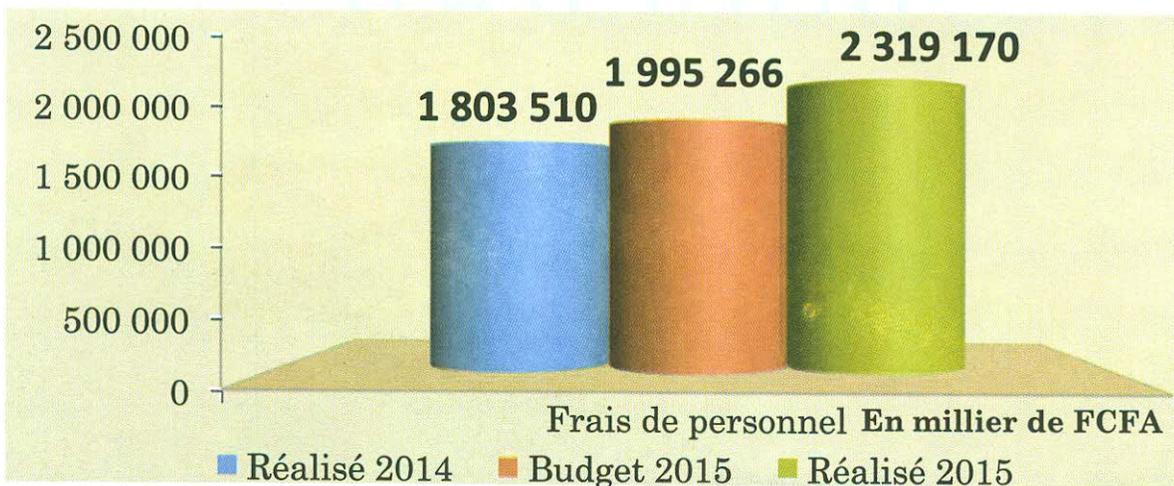
- L'accroissement du nombre de véhicules du parc automobile, combiné à la consommation des groupes électrogènes et les livraisons des nouveaux points de ventes situés en périphérie de la ville, augmentent la ligne carburant.
- Le poste petit outillage et petit matériel de cuisine accompagne le développement de l'activité restauration collective et le renouvellement d'un outil vieillissant.



RAPPORT DE GESTION 2015

CHARGES D'EXPLOITATION

- **FRAIS DE PERSONNEL**
- Les frais de main d'œuvre se situent à +16.2% par rapport au budget.
- Le ratio frais de personnel sur le chiffre d'affaires 2015 est à 21.5% contre 23.1% prévu au budget et contre 23.2% réalisé sur 2014.
- L'accent est toujours mis sur l'utilisation des CDD, intérimaires, stagiaires et extras pour absorber l'activité.
- L'effectif du personnel était de 397 personnes début Septembre 2015 dont :
 - 167 CDI
 - 125 CDD
 - 55 temporaires



RAPPORT DE GESTION 2015

CHARGES D'EXPLOITATION

- A fin septembre, la cession de l'activité cleaning a entraîné le départ de 45 collaborateurs dont 14 CDI et 31 temporaires, ramenant l'effectif à 352 salariés.
- Avec l'ouverture de l'enseigne Burger King et la gestion du CME, la société a enregistré le recrutement de 55 employés. Ainsi, nous avons terminé l'année avec un effectif de 407 salariés tous statuts confondus, soit :
 - 154 CDI
 - 135 CDD
 - 22 temporaires
 - 96 stagiaires



RAPPORT DE GESTION 2015

CHARGES D'EXPLOITATION

- **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**
- Les frais de bourses, de virements internationaux et autres frais d'abonnements et imprimés de bureau constituent les augmentations de ce poste.
- **ASSISTANCE DU SIEGE**
- Les frais du siège sont calculés sur la base de la nouvelle convention SERVAIR, à savoir 2 % du chiffre d'affaires hors taxe et une rémunération fixe annuelle de 183 millions FCFA.
- **TRESORERIE**
 - La trésorerie nette dégagée en fin d'exercice 2015 est de 3 861 millions FCFA dont 2 186 millions FCFA d'emprunt.



RAPPORT DE GESTION 2015

TRESORERIE

- Quant à la variation nette, elle est positive de 2 629 millions FCFA dont 2 186 millions d'emprunt et 443 millions FCFA pour l'activité de l'exercice 2015.
- Le solde de crédit de TVA en fin d'année 2015, qui est de 91 millions FCFA, représente le crédit du dernier trimestre 2015.



RAPPORT DE GESTION 2015

TRÉSORERIE

- **INVESTISSEMENTS**

- Sur 2015, les investissements suivants ont été réalisés :
- Rénovation du point de vente AKWABAR
- Construction de la terrasse de l'AKWABAR
- Construction d'un sas devant les conteneurs de stockage
- Construction du restaurant AIR LOUNGE CAFE
- Achat de 3 conteneurs de stockage
- Installation d'une nouvelle armoire électrique



RAPPORT DE GESTION 2015

INVESTISSEMENTS

- Rénovation de la salle de montage
- Installation d'une ensacheuse
- Achat d'une machine à laver, d'un ensemble-cuisson et des étagères
- Installation du 1^{er} Burger King
- Rénovation du fourneau de la cuisine
- Le montant de ces investissements s'élève à 1 206 millions FCFA dont 800 millions FCFA d'investissements exceptionnels (ALC et BK) et 406 millions FCFA d'investissements courants.



RAPPORT DE GESTION 2015

PERSPECTIVES D'AVENIR

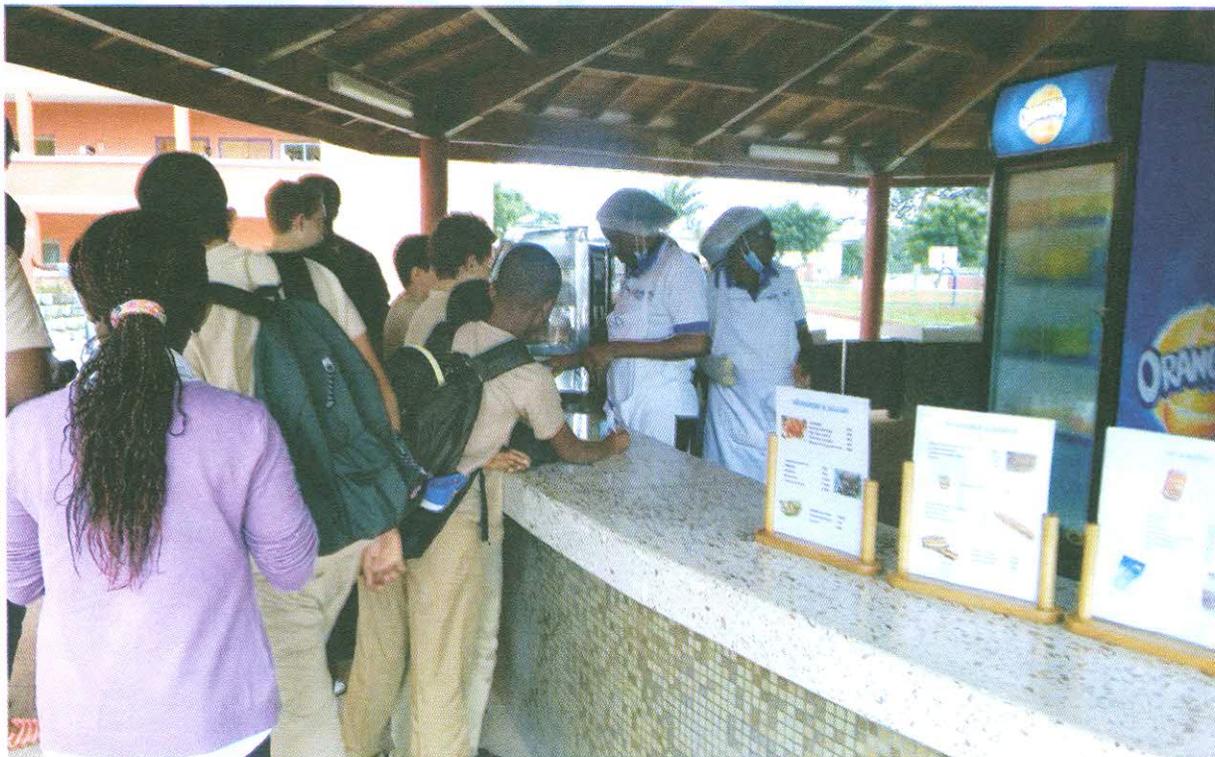
- **PERSPECTIVES D'AVENIR**
- Comme annoncé au tout début du rapport de gestion, l'accord de cession de la Régie d'assistance de l'aéroport FHB entre l'ETAT DE COTE D'IVOIRE et la société NAS IVOIRE, va conduire SERVAIR ABIDJAN a signé trois conventions avec les différents partenaires, à savoir :



RAPPORT DE GESTION 2015

PERSPECTIVES D'AVENIR

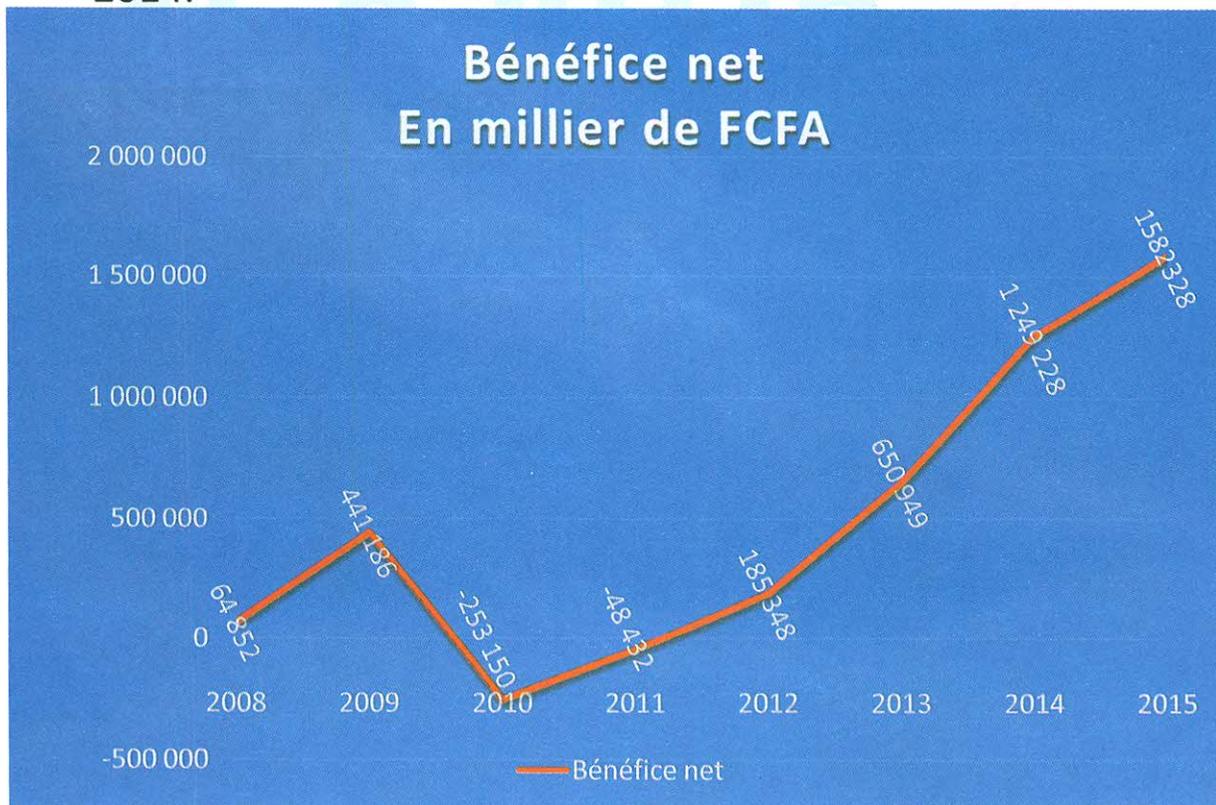
- AERIA
- NAS IVOIRE
- L'ETAT DE COTE D'IVOIRE
 - SERVAIR ABIDJAN procédera à l'implantation d'un 2ème Burger King à l'aéroport d'Abidjan.



RAPPORT DE GESTION 2015

RÉSULTATS

- **RESULTAT AVANT IMPÔT**
- Le résultat avant impôt de l'exercice 2015 est de 2 140 millions FCFA contre 1 945 millions FCFA prévu au budget et 1 712 millions FCFA réalisé en 2014.
- **RESULTAT NET**
- Le résultat net de l'année 2015 est de 1 582 millions FCFA contre 1 458 millions FCFA prévu au budget et contre 1 249 millions FCFA réalisé en 2014. Soit une évolution de + 8.5 % par rapport au budget et + 26.7 % par rapport au résultat de 2014.



RAPPORT DE GESTION 2015

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

- **Proposition d'affectation du résultat**
 - Le Conseil d'Administration en sa séance du 30 Mars 2016 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'affectation du résultat 2015 contenue dans la résolution 04



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

Environnement Socio-Politique

- 🍎 Environnement globalement favorable à la réalisation des affaires.

Environnement Economique

- 🍎 **Janvier 2015** : Signature de la convention de cession de la Régie d'Assistance de l'Aéroport FHB entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société NAS.
- 🍎 **Avril 2015** : L'ouverture du point de vente Air Lounge Café
- 🍎 **Mai 2015** : la gestion des restaurants de la BAD après avoir remporté l'appel d'offre.
- 🍎 **Juillet 2015** : la fin du contrat de livraison de marchandise à la société maritime Micoperi.
- 🍎 **Septembre 2015** : la rentrée des classes des lycées Blaise Pascal et Mermoz, avec une augmentation du nombre d'élèves inscrits à la cantine.
- 🍎 **Septembre 2015** : la cession de l'activité Cleaning à la société NAS Ivoire
- 🍎 **Octobre 2015** : l'arrêt de la fourniture des prestations à la compagnie Corsair.
- 🍎 **Novembre 2015** : La gestion des restaurants du Centre des Métiers d'Electricité de Bingerville (CME).
- 🍎 **Décembre 2015** : l'ouverture du 1er point de vente Burger King dans le centre commercial Carrefour de Marcory.

Formation

Ci-après les formations financées sur 2015:

-  Formation des équipiers de première intervention et de sauveteurs secouristes de travail sur l'incendie
-  Formation du personnel sur les exercices d'évacuation et simulation incendie
-  Formation du personnel de la comptabilité sur le Syscoa révisé
-  Formation de la responsable du service Importation sur la douane
-  Formation des chauffeurs sur la technique de l'approche avion
-  Perfectionnement du personnel en anglais

Actions Sociales

-  Décoration du personnel
-  Ouverture du réfectoire du personnel



**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015**

Deloitte[®]

Rue Gourgas, Immeuble Alpha 2000
01 BP 224 Abidjan 01



SERVAIR ABIDJAN

Société anonyme

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

SERVAIR ABIDJAN

Société anonyme

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur:

- le contrôle des états financiers annuels de SERVAIR Abidjan, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015 faisant apparaître des capitaux propres s'élevant à F CFA 3 842 millions, le compte de résultat faisant ressortir un résultat net positif de F CFA 1 582 millions, et le tableau financier des ressources et des emplois, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans l'état annexé ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables édictées par le Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

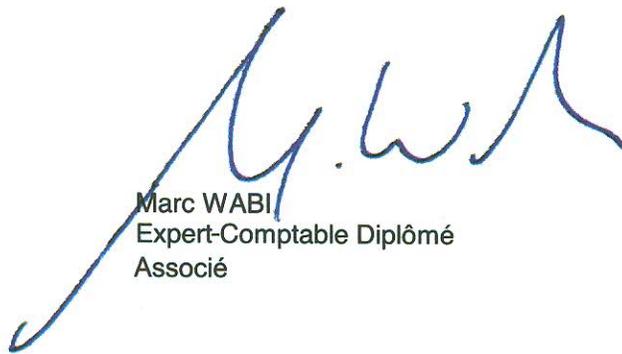
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons également procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne, conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UEMOA et n'avons pas d'observation à formuler.

Fait à Abidjan, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE COTE D'IVOIRE



Marc WABI
Expert-Comptable Diplômé
Associé

EBUR FIDUCIAIRE



Brou Olivier KOUADIO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Deloitte[®]

Rue Gourgas, Immeuble Alpha 2000
01 BP 224 Abidjan 01

**Ebur Fiduciaire**

01 BP 658 Abidjan 01

SERVAIR ABIDJAN

Société anonyme

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte[®]

Rue Gourgas, Immeuble Alpha 2000
01 BP 224 Abidjan 01



SERVAIR ABIDJAN

Société anonyme

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS

Etabli en application de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA
relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous vous informons des rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leurs sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société.

Aucune rémunération susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées ne nous a été signalée par votre Conseil d'Administration.

Abidjan, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE COTE D'IVOIRE

Marc WABI
Expert-Comptable Diplômé
Associé

EBUR FIDUCIAIRE

Brou Olivier KOUADIO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Deloitte[®]

Rue Gourgas, Immeuble Alpha 2000
01 BP 224 Abidjan 01

**Ebur Fiduciaire**

01 BP 658 Abidjan 01

SERVAIR ABIDJAN

Société anonyme

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015

SERVAIR ABIDJAN

Société anonyme

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Etabli en application de l'article 440 de l'Acte uniforme de
l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Votre Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance aucune convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE EN COURS

2.1 Convention de licence de Marque

Administrateur concerné : SERVAIR

Nature et objet :

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2009 d'abandonner la dénomination ABIDJAN CATERING au profit de SERVAIR ABIDJAN, SERVAIR a concédé à la société SERVAIR ABIDJAN, le droit d'exploiter les marques nominales et figuratives africaines SERVAIR. La licence d'exploitation des marques nominales et figurative africaines SERVAIR est donnée pour l'intégralité des produits et des services revendiqués par lesdites marques africaines.

Cette licence est accordée à la licenciée pour une période initiale de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction pour trois (3) ans.

Modalités

La licence est concédée en contrepartie du versement d'une rémunération égale à 2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Charges supportées par SERVAIR ABIDJAN au cours de l'exercice

Les rémunérations versées par Servair Abidjan au titre de cette licence s'élèvent à FCFA 213 millions pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

2.2 Convention de prestation de services

Administrateur concerné : SERVAIR

Nature et objet

La Société SERVAIR a une expérience reconnue en France et internationalement dans l'exploitation des Services Auxiliaires Aériens. SERVAIR ABIDJAN, en tant que société du groupe, entend pouvoir bénéficier de ce savoir-faire, des procédures et standards établis ainsi que du réseau commercial de SERVAIR. Après cinq ans de coopération, SERVAIR ABIDJAN et SERVAIR ont souhaité revoir les conventions existantes au 31 décembre 2012. C'est dans ce contexte que le Contrat de prestation de Services en date du 17 septembre 2008 et le Contrat de Gestion en date du 21 janvier 2009 ont été réexaminés au regard des besoins actuels de SERVAIR ABIDJAN.

SERVAIR s'engage donc à fournir à SERVAIR ABIDJAN :

- un accès permanent à ses bases de données, procédures et réseau commercial, d'une part ;
- le bénéfice du support des équipes du siège social de SERVAIR et de ses experts dédiés, d'autre part.

Modalités

En contrepartie de cette assistance, SERVAIR ABIDJAN accepte de verser la somme forfaitaire de quatre-vingt-dix mille euros (€ 90.000). Les prestations réalisées par SERVAIR non prévues dans les interventions permanentes seront rémunérées sur la base d'une vacation journalière.

Les taux susvisés seront révisables au 1er janvier de chaque année et, le cas échéant, lors du renouvellement de la présente convention.

Charges supportées par SERVAIR ABIDJAN au cours de l'exercice

Les rémunérations versées à SERVAIR au titre de cette assistance s'élèvent à FCFA 183 millions pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

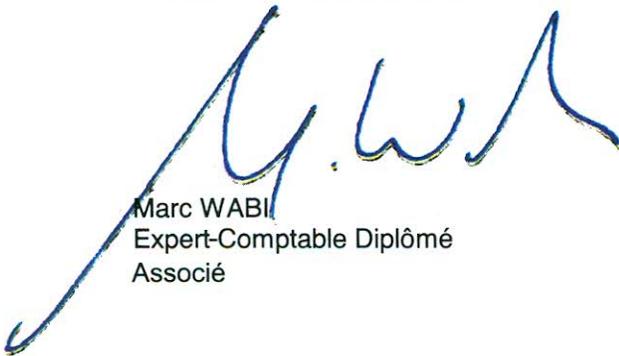
3. CONVENTIONS NON AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous n'avons pas eu connaissance, au cours de nos travaux, de conventions non autorisées par votre Conseil d'Administration.

Abidjan, le 15 avril 2016

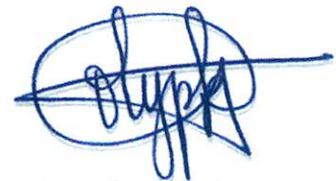
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE COTE D'IVOIRE



Marc WABI
Expert-Comptable Diplômé
Associé

EBUR FIDUCIAIRE



Brou Olivier KOUADIO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

BILAN SERVAIR ABIDJAN (en Franc cfa)

	2015		2014		2013		2015		2014		2013	
	Net		Net		Net							
Charges à répartir	0		0		1 568 239		Capital	1 364 000 000	1 364 000 000	1 364 000 000		1 364 000 000
Charges Immobilisées	0		0		1 568 239		Réserves	172 227 364	47 304 622	47 304 622		932 111
Logiciel	29 136 993		16 721 051		885 362		RAN	723 257 275	144 552 595	-187 224 257		-187 224 257
Immobilisations Incorporelles	29 136 993		16 721 051		885 362		Résultat	1 582 327 569	1 249 227 422	650 949 363		650 949 363
Installations et Agencements	1 021 782 850		730 710 451		693 535 081		Capitaux propres	3 841 812 208	2 805 084 639	1 828 657 217		1 828 657 217
Matériel	993 665 806		411 324 596		182 442 019		Emprunts	2 186 375 013	0	0		0
Matériel de transport	136 753 430		165 975 811		108 265 902		Dettes financières	6 500 000	6 500 000	6 500 000		6 500 000
Immobilisations Corporelles	2 152 202 086		1 308 010 858		984 243 002		Prov. Financ. Pour risques et	474 717 725	409 647 326	290 659 875		290 659 875
titres de participations			0		0		Charges					
Autres immob. financière	67 809 810		46 110 884		47 118 883		Dettes Financières	2 667 592 738	416 147 326	297 159 875		297 159 875
Immobilisations Financières	67 809 810		46 110 884		47 118 883		Capitaux Permanents	6 509 404 946	3 221 231 965	2 125 817 092		2 125 817 092
Total Actif Immobilisé	2 249 148 889		1 370 842 793		1 033 815 486		Fournisseurs	970 192 762	489 992 487	513 287 080		513 287 080
Stocks	466 562 634		295 339 430		339 870 995		Dettes fiscales	718 769 254	572 134 916	380 198 546		380 198 546
Créanc. clients /Fourn avec versées	1 239 480 645		1 259 565 044		742 501 549		Dettes sociales	183 957 084	129 200 873	85 259 547		85 259 547
Autres créanc	571 131 297		319 081 493		337 849 101		Autres dettes	5 693 273	64 357 785	60 864 691		60 864 691
Actif Circulant	2 277 174 576		1 873 985 967		1 420 221 645		Passif Circulant	1 878 612 373	1 255 686 061	1 039 609 864		1 039 609 864
Trésorerie Active	3 888 793 854		1 247 832 482		727 242 499		Trésorerie Passive	27 100 000	15 743 216	15 852 674		15 852 674
TOTAL Actif	8 415 117 319		4 492 661 242		3 181 279 630		TOTAL Passif	8 415 117 319	4 492 661 242	3 181 279 630		3 181 279 630

25/04/2016

Situation Financière S.A en cfa

	COMPTES DE RESULTATS		
	F.CFA		
	Exercices		
Rubriques	2 015	2 014	2 013
Travaux, Services vendus	10 777 854 325	7 751 147 232	5 929 628 165
Produits accessoires	20 264 061	32 052 095	7 368 969
Chiffres d'affaires	10 798 118 386	7 783 199 327	5 936 997 134
Production Immobilisée			
Autres produits	76 450 184	18 915 390	22 982 964
Total Produits divers	76 450 184	18 915 390	22 982 964
Achats et frais sur achats	4 044 585 298	2 283 704 017	1 788 297 111
Variation de stocks	-174 782 848	42 202 235	-143 614 276
Transport	68 516 578	51 583 808	55 365 248
Services extérieurs	1 810 183 208	1 474 659 823	1 241 958 891
Impôts et taxes	314 691 839	270 601 856	518 521 214
Autres charges	211 745 135	168 036 953	136 380 576
Total charges	6 274 939 210	4 290 788 692	3 596 908 764
Valeur Ajoutée	4 599 629 360	3 511 326 025	2 363 071 334
Charges du personnel	2 109 560 644	1 535 378 050	1 268 794 453
Excédent brut d'exploitation	2 490 068 716	1 975 947 975	1 094 276 881
Transfert de charges			0
Dotation aux amortissements	244 610 958	160 058 714	145 442 577
Dotation aux provisions	94 300 716	125 387 572	18 026 036
Reprise de provision	29 230 317	6 400 121	10 938 770
Résultat d'exploitation	2 180 387 359	1 696 901 810	941 747 038
Produits financiers	35 946 733	13 221 016	4 870 396
Charges financières	77 119 548	671 320	2 508 288
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	
Résultats financiers	-41 172 815	12 549 696	2 362 108
Résultats des activités Ordinaires	2 139 214 544	1 709 451 506	944 109 146
Produits H.A.O.	44 821 419	20 068 863	27 973 690
Charges H.A.O.	44 821 419	20 068 863	27 973 690
Valeurs comptables & produits de cession	1 372 837	2 648 306	1 271 186
Résultat H.A.O.	1 372 837	2 648 306	1 271 186
Impôts sur le résultat	558 259 812	462 872 390	294 430 969
Résultat net	1 582 327 569	1 249 227 422	650 949 363

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS AU 31 DECEMBRE 2015
Capacité d'Autofinancement globale

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Frais financiers	77 066 715	Excedent brut d'exploitation	2 490 068 716
Pertes de change	52 833	Transfert de charges d'exploit	
Charges H.A.O.		Revenus financiers	35 903 259
Impôts sur le résultat	558 259 812	Gains de change	43 474
		Produits H.A.O.	
Total	635 379 360	Total	2 526 015 449
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		1 890 636 089	

Variation du besoin de financement d'exploitation

	Emplois	Ressources
Variation globale nette des stocks	171 223 204	0
Variation globale nette des creances	231 965 405	0
Variation globale nette des dettes circulantes	0	622 926 312
Total	403 188 609	622 926 312
Variation du besoin de financement d'exploitation		219 737 703

Variation nette de la trésorerie

	Emplois	Ressources
Capacité d'Autofinancement globale		1 890 636 089
Investissements	1 121 544 217	0
Dividende	545 600 000	
Variation du besoin de financement	0	219 737 703
Financement par les capitaux propres		
Emprunts		2 186 375 013
Autres dettes financières		0
Total	1 667 144 217	4 296 748 805
Excedent de ressources de financement = Variation nette de la trésorerie	2 629 604 588	

Tafire

25/04/2016

**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**





**PROJET DES STATUTS MIS EN
HARMONIE AVEC LES
NOUVELLES DISPOSITIONS DE
L'ACTE UNIFORME RELATIF
AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GIE**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA MISE A JOUR DES STATUTS

Conformément à l'acte uniforme OHADA les statuts de SERVAIR ABIDJAN ont été mis à jour au niveau des articles 18, 19, 31, 32 et 33 relativement à la possibilité de pouvoir tenir les Conseils d'administration et Assemblées générales à distance.

La mise à jour a concerné également l'article 25 relatif aux conventions règlementées.

TABLEAU COMPARATIF

Articles	Ancien	Nouveau
18.1	<p><u>Quorum et majorité</u></p> <p>Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.</p> <p>Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.</p>	<p><u>Quorum et majorité</u></p> <p>Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.</p> <p><u>Sous réserve du respect du minimum de présence physique requis, les Administrateurs ont la possibilité de participer aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication, à condition que ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfassent à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations</u></p> <p>Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.</p> <p><u>En cas de participation d'Administrateur(s) par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication, le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un tiers des Administrateurs est physiquement présent. Les Administrateurs participant au Conseil par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective peuvent voter oralement.</u></p>

19	<p><u>Constatation des délibérations du Conseil d'administration</u></p> <p>Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le juge de la juridiction compétente.</p> <p>Toutefois, les procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité, paraphées dans les conditions prévues à l'alinéa précédent et revêtues du sceau de l'autorité qui les a paraphées. Dès qu'une feuille a été remplie, même partiellement, elle doit être jointe à celles précédemment utilisées. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuille est interdite.</p> <p>Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance et par au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux Administrateurs au moins. Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.</p> <p>Au cours de la liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par le liquidateur. Les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration font foi jusqu'à preuve du contraire.</p> <p>La production d'une copie ou d'un extrait de ces procès-verbaux justifie suffisamment du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du conseil d'administration</p>	<p><u>Constatation des délibérations du conseil d'Administration</u></p> <p>Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le juge de la juridiction compétente.</p> <p>Toutefois, les procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité, paraphées dans les conditions prévues à l'alinéa précédent et revêtues du sceau de l'autorité qui les a paraphées. Dès qu'une feuille a été remplie, même partiellement, elle doit être jointe à celles précédemment utilisées. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuille est interdite.</p> <p><u>En cas de participation au Conseil d'administration par visioconférence ou autre moyens de télécommunication, il est fait mention dans le procès-verbal des incidents techniques éventuellement survenus au cours de la séance et ayant perturbé son déroulement.</u></p> <p>Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance et par au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux Administrateurs au moins. Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration sont valablement certifiés par le Président du conseil d'administration ou, à défaut, par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.</p> <p>Au cours de la liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par le liquidateur. Les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration font foi jusqu'à preuve du contraire.</p> <p>La production d'une copie ou d'un extrait de ces procès-verbaux justifie suffisamment du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du conseil d'administration.</p>
----	---	--

25	<p><u>Conventions réglementées</u></p> <p>25.0 Conventions visées</p> <p>Toute convention entre la société et l'un de ses Administrateurs, Directeur général ou Directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.</p> <p>Il en est de même des conventions auxquelles un Administrateur, un Directeur Général ou un Directeur Général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.</p> <p>Sont également soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des Administrateurs, Directeur Général ou un Directeur Général Adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, Administrateur, Administrateur général, Administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.</p> <p>L'autorisation n'est pas nécessaire lorsque les conventions portent sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.</p> <p>Les opérations courantes sont celles qui sont effectuées par une société, d'une manière habituelle, dans le cadre de ses activités.</p> <p>Les conditions normales sont celles qui sont appliquées, pour des conventions semblables non seulement par la société en cause, mais également par les autres sociétés du même secteur d'activité.</p>	<p><u>Conventions réglementées</u></p> <p>25.0 Conventions visées</p> <p><u>Doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>toute convention entre la société et l'un de ses administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général adjoint ;</u> - <u>toute convention entre la société et un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à 10% du capital de la société ;</u> - <u>toute convention à laquelle un Administrateur, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à 10% du capital de la société est indirectement intéressé ou dans laquelle il traite avec la société par personne interposée ;</u> - <u>toute convention intervenant entre la société et une entreprise ou personne morale, si l'un des Administrateurs, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, Administrateur, Administrateur Général, Administrateur Général Adjoint, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou autre dirigeant social de la personne morale contractante.</u>
----	---	---

		<p>Les opérations courantes sont celles qui sont effectuées par une société, d'une manière habituelle, dans le cadre de ses activités.</p> <p>Les conditions normales sont celles qui sont appliquées, pour des conventions semblables non seulement par la société en cause, mais également par les autres sociétés du même secteur d'activité.</p>
31.2	<p>Admission aux Assemblées générales</p> <p><i>Conditions d'admission aux Assemblées générales</i></p> <p>Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales.</p> <p>Les Administrateurs non actionnaires peuvent participer à toutes les assemblées avec voix consultative.</p>	<p>Admission aux Assemblées générales</p> <p><i>Conditions d'admission aux Assemblées générales</i></p> <p>Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales.</p> <p>Les Administrateurs non actionnaires peuvent participer à toutes les assemblées avec voix consultative.</p> <p><u>Les Actionnaires disposent de la possibilité de participer aux Assemblées à distance, par visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication permettant leur identification.</u></p> <p><u>Toutefois, afin de garantir leur identification et leur participation effective aux Assemblées, les moyens susvisés doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des libérations.</u></p>
32	<p><u>Règles spéciales aux assemblées générales ordinaires</u></p> <p>32.0 Quorum</p> <p>Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit être composée d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.</p>	<p><u>Règles spéciales aux assemblées générales ordinaires</u></p> <p>32.0 Quorum</p> <p>Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit être composée d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.</p>

	<p>32.1 Majorité</p> <p>Les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix exprimées, sans qu'il soit tenu compte des bulletins blancs lors d'un scrutin</p>	<p><u>Les Actionnaires ont, par ailleurs, la possibilité de voter par correspondance.</u> <u>Dans ce cas, sont autorisés à voter par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, les Actionnaires ayant informé le Président Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de leur absence au moins trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée.</u> <u>Les votes par correspondance doivent être réceptionnés par la société au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'Assemblée.</u> <u>Les Actionnaires participant aux Assemblées à distance votent oralement.</u></p> <p>32.1 Majorité</p> <p>Les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix exprimées, sans qu'il soit tenu compte des bulletins blancs lors d'un scrutin. <u>Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Actionnaires qui ont voté par correspondance ainsi que ceux qui participent aux Assemblées à distance, par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification.</u></p>
33	<p><u>Règles spéciales aux assemblées générales extraordinaires</u></p> <p>33.0 Quorum</p> <p>Les assemblées générales extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant moitié des actions sur première convocation, et le quart des actions, sur au moins la deuxième convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée peut être convoquée une troisième fois, dans un délai ne pouvant excéder deux mois à compter de la date fixée par la deuxième convocation, le quorum restant fixé à un quart des actions.</p>	<p><u>Règles spéciales aux assemblées générales extraordinaires</u></p> <p>33.0 Quorum</p> <p>Les assemblées générales extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant moitié des actions sur première convocation, et le quart des actions, sur au moins la deuxième convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée peut être convoquée une troisième fois, dans un délai ne pouvant excéder deux mois à compter de la date fixée par la deuxième convocation, le quorum restant fixé à un quart des actions.</p>

<p><u>33.1 Majorité</u></p> <p>Dans les Assemblées générales extraordinaires, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées, sans qu'il soit tenu compte des bulletins blancs lors d'un scrutin.</p> <p>Toutefois, dans le cas du transfert du siège de la société sur le territoire d'un autre Etat, la décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.</p> <p>De même, en cas d'augmentation de capital par majoration du montant nominal des actions, la décision est prise à l'unanimité des actionnaires, à moins que l'augmentation ne soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.</p> <p>Par ailleurs, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire.</p>	<p><u>Les Actionnaires ont, par ailleurs, la possibilité de voter par correspondance.</u> <u>Dans ce cas, sont autorisés à voter par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, les Actionnaires ayant informé le Président Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de leur absence au moins trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée.</u> <u>Les votes par correspondance doivent être réceptionnés par la société au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'Assemblée.</u> <u>Les Actionnaires participant aux Assemblées à distance votent oralement.</u></p> <p><u>33.1 Majorité</u></p> <p>Dans les Assemblées générales extraordinaires, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées, sans qu'il soit tenu compte des bulletins blancs lors d'un scrutin.</p> <p><u>Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Actionnaires qui ont voté par correspondance ainsi que ceux qui participent aux Assemblées à distance, par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification.</u></p> <p>Toutefois, dans le cas du transfert du siège de la société sur le territoire d'un autre Etat, la décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.</p> <p>De même, en cas d'augmentation de capital par majoration du montant nominal des actions, la décision est prise à l'unanimité des actionnaires, à moins que l'augmentation ne soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.</p> <p>Par ailleurs, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire.</p>
---	--



**FRACTIONNEMENT DES
TITRES SERVAIR ABIDJAN**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FRACTIONNEMENT DES TITRES

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, notamment en son article 387, a pris acte :

- De l'instruction n°48-2012 du CREPMF relative au fractionnement des titres cotés à la BRVM notamment en son article 1 (Suppression de l'exigence d'une valeur nominale minimale),
- De la décision n°2015-005-BRVM-CA relative au volume minimum de titres composant le flottant des sociétés cotées,

En arrêtant le principe du fractionnement des titres de SERVAIR ABIDJAN.

La capitalisation boursière de la société à la date du 29 mars 2016 étant inférieure à 50 milliards (545 600 actions x 82 815fcfa soit 45 183 864 000 FCFA), elle devra dans ce cas, faire passer le nombre des titres composant le flottant, de 109 119 actions à 2 000 000 d'actions.

Alors, pour se conformer à la décision sus-indiquée, le Conseil d'administration propose après le calcul du multiple de fractionnement soit 18.33 (2 000 000/109 119), un multiple arrondi à 20 actions ; à savoir une (1) action ancienne pour 20 actions nouvelles.

Ainsi, au terme du fractionnement, les caractéristiques du capital se présenteront comme suit :

- Capital : **1 364 000 000 FCFA**
- Nombre d'actions : (20 x 545 600 actions) soit **10 912 000 actions nouvelles**
- La valeur nominale de l'action SERVAIR ABIDJAN : (2500 FCFA/20) soit **125 FCFA**



PROJETS DE RESOLUTIONS



**PROJETS DE RESOLUTIONS
SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 03 MAI 2016

PROJETS DE RESOLUTIONS soumis à l'AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les comptes dudit exercice
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes et les états financiers dudit exercice établis conformément au droit comptable et système comptable OHADA, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de **1 582 327 569 FCFA**.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles 438, 448 et suivants de l'Acte uniforme OHADA au titre de l'exercice 2015, approuve les termes et conclusions de ce rapport, ainsi que les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter conformément aux statuts, le bénéfice net de l'exercice clos au

31 Décembre 2015, soit 1 582 327 569 FCFA, augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire soit 723 257 275 FCFA, comme suit:

Reserve légale.....	100 572 636 FCFA
Dividende.....	1 091 200 000 FCFA
Report à nouveau	1 113 812 208 FCFA

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Claude DEORESTIS, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de la société SERVAIR Abidjan lors de sa réunion du 25 novembre 2015, en remplacement de Monsieur Michel EMEYRIAT, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur DEORESTIS exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction, la somme de 30 millions FCFA au titre de l'exercice. Elle confie au Conseil d'administration le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenable.

Cette résolution est adoptée à



**PROJETS DE RESOLUTIONS
SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

PROJETS DE RESOLUTIONS soumis à l'AGE**SEPTIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, notamment les articles 438, 454-1, 458, 535 et suivants, l'Assemblée générale des associés décide de mettre ses statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur le fractionnement des actions, donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, afin de mettre en œuvre le fractionnement des actions SERVAIR Abidjan, donner tous mandats à toute société de gestion et d'intermédiation (SGI) pour la réalisation de cette opérations, et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire conformément au pouvoir qui lui est donné.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

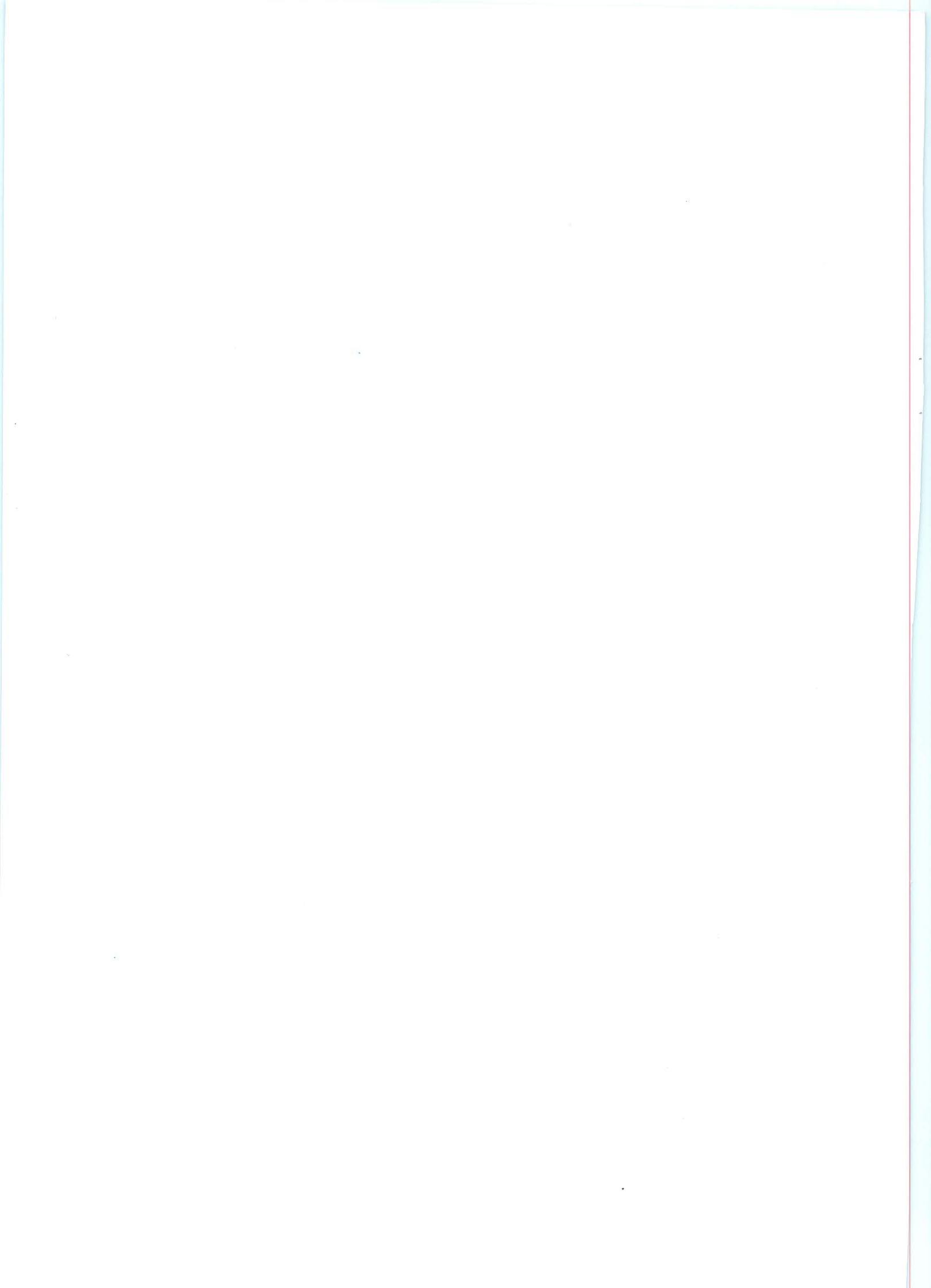
L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Cette résolution est adoptée à



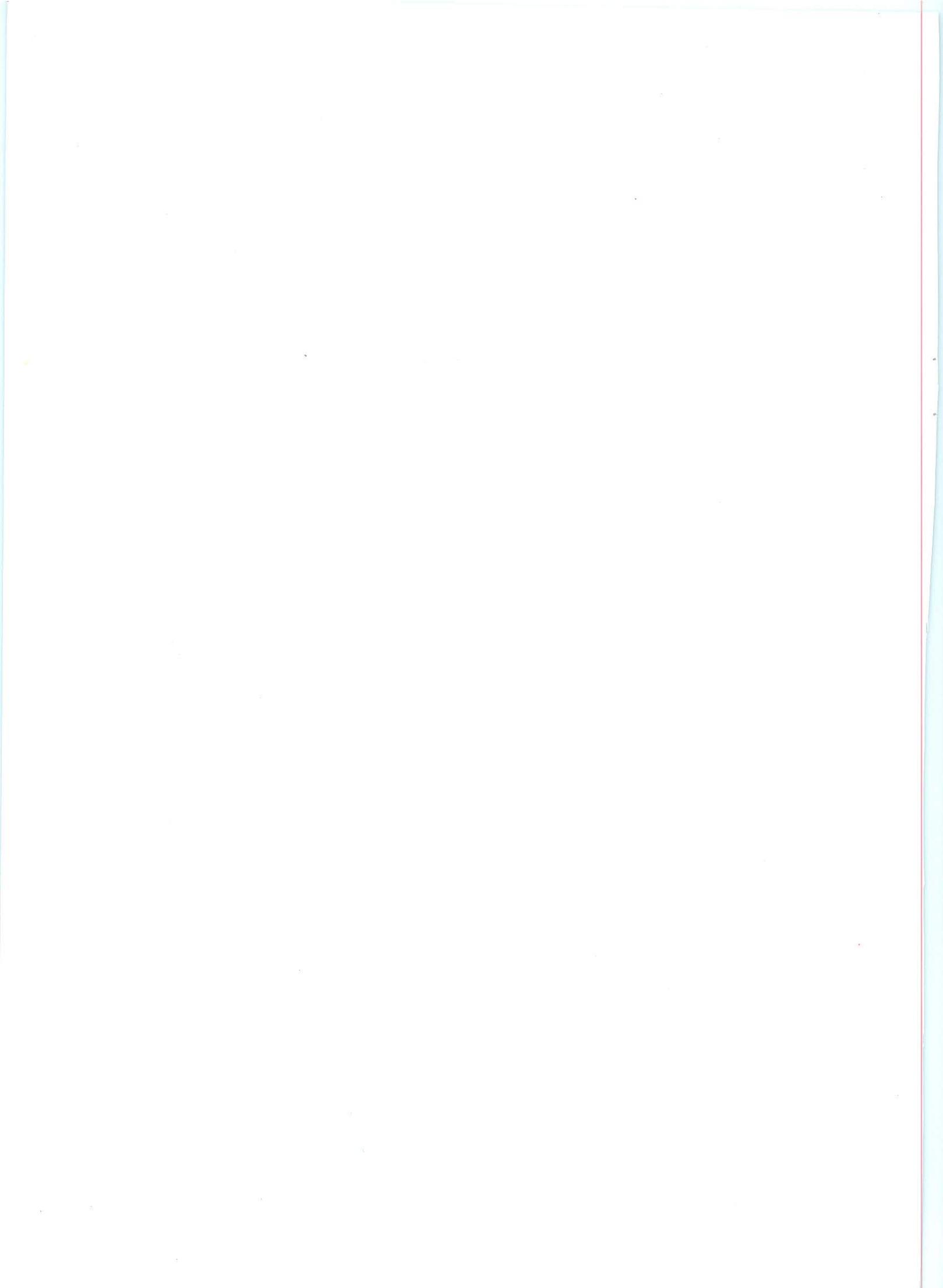


QUESTIONS DIVERSES





PERSPECTIVES



RAPPORT D'ACTIVITE A FIN MARS 2016

- Nous avons clôturé le 1^{er} trimestre 2016, par une forte progression du chiffre d'affaires de l'activité hors aérienne, soutenue par l'ouverture des restaurants BURGER KING qui compensent un secteur aérien en léger retrait par rapport à nos prévisions.
- Dans l'ensemble, après trois mois d'activité, la société affiche une légère baisse du chiffre d'affaires global de -4.43% par rapport au budget, mais en progression de 6.7% par rapport à l'année 2015 et cela malgré la perte du Cleaning et de Micoperi.
- Cependant, la rentabilité plus faible du secteur hors aérien accentué par des importations exceptionnelles par voie aérienne de produits Burger King provoque la dégradation de notre résultat global du 1^{er} trimestre par rapport à l'exercice précédent.



RAPPORT D'ACTIVITE A FIN MARS 2016

- Par comparaison au budget, nous notons un retrait du chiffre d'affaires des compagnies aériennes :
- Air France -7%
- Air Cote d'Ivoire -4%
- Middle East Airlines -30%
- SN Brussels -24% et arrêt des activités au 4 Avril 2016
- Au niveau de Burger King, le report de l'ouverture du 2eme point de vente au 30 Mars 2016 engendre également un recul de 34.1% du chiffre d'affaires estimé de cette activité, soit 172 millions FCFA.
- Par ailleurs, nous informons l'Assemblée que la société a été retenue pour la gestion des 2 plateformes pétrolières de FOXTROT. Le contrat de 3 ans a débuté depuis le 1^{er} Avril 2016 et nous estimons un chiffre d'affaires de 30 millions FCFA par mois.



RAPPORT D'ACTIVITE A FIN MARS 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES

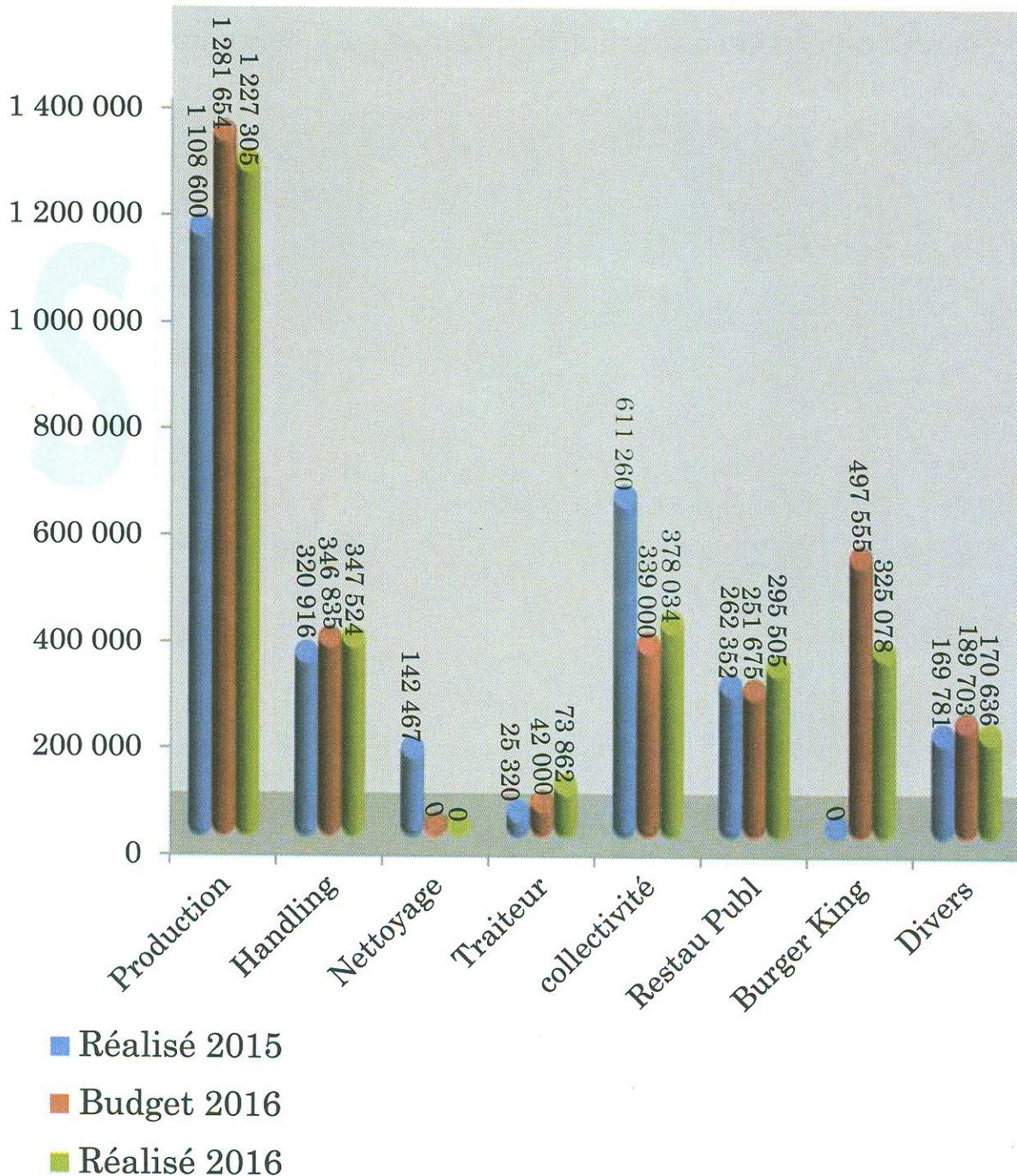
La répartition du chiffre d'affaires par activité se présente comme ci-dessous

Activité	Réalisé 2015	Prévision 2016	Réalisé 2016	% R16/P16	% R15/R16
PRODUCTION	1 108 600	1 281 654	1 227 305	-4.2	10.7
HANDLING	320 916	346 835	347 524	0.2	8.3
NETTOYAGE	142 467				-100
TRAITEUR	25 320	42 000	73 862	75.9	191.7
COLLECTIVITE	611 260	339 000	378 034	11.5	-38.2
RESTAURATION PUBLIQUE	262 352	251 675	295 505	17.4	12.6
BURGER KING		497 555	325 078	-34.7	
DIVERS	169 781	189 703	170 636	-10.7	0.5
TOTAL	2 640 756	2 948 422	2 817 944	-4.43	6.7

RAPPORT D'ACTIVITE A FIN MARS 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES

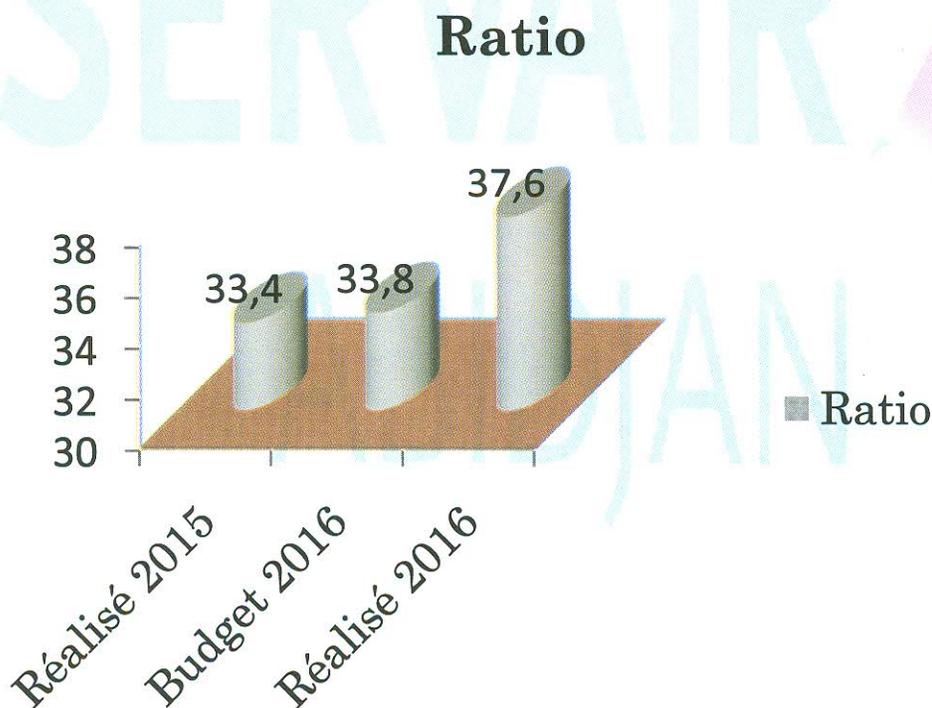
Comparaison chiffre d'affaires par activité
Budget-Réalisé en millier de fcfa



RAPPORT D'ACTIVITE A FIN MARS 2016

COÛT DENREES ET BOISSONS

- **COÛTS DENREES ET BOISSONS**
- Le coût denrée et boisson affiche un ratio de 37.6% contre 33.8% prévu au budget. Ce ratio est non seulement influencé par le coût de la collectivité qui affiche une progression de son chiffre d'affaires dans le chiffre global, mais aussi par le coût des envois express par avion des produits Burger King pour pallier les ruptures de produits.



RAPPORT D'ACTIVITE A FIN MARS 2016

CHARGES D'EXPLOITATION

- **REDEVANCES ET ASSISTANCE DU SIEGE**
- Les frais du siège et la redevance Burger King restent inchangés.
- Dans l'attente de la signature des conventions avec NAS Ivoire pour la mise à bord et de la DSP (Délégation des Services Publics) avec l'Etat de Côte d'Ivoire sur le catering, nous maintenons la provision des 8% de redevance conformément à l'ancienne convention.



RAPPORT D'ACTIVITE A FIN MARS 2016

RÉSULTATS

- **RESULTAT AVANT IMPÔT**
- Le résultat avant impôt du 1^{er} trimestre 2016 est de 321 millions FCFA contre 226 millions prévu au budget et 582 millions réalisé à la même période de l'année dernière.
- **RESULTAT NET**
- Le 1^{er} trimestre affiche un résultat net de 242 millions FCFA pour 167 millions prévu au budget et 436 millions réalisé l'année précédente.

Bénéfice net

En millier de fcfa

